

Image not found or type unknown



Droit au remboursement d'un achat

Par **cousinos**, le **11/05/2010** à **17:50**

Bonjour, j'ai acheté un caméscope vendredi soir dernier chez un vendeur de matériel professionnel, je l'ai rapporté au vendeur ce lundi après-midi. puis-je exiger un remboursement intégral. Le vendeur dit que non en argumentant que le caméscope a été mis en route et qu'il a été enregistré chez Sony comme vendu au moment de l'achat, la garantie prenant effet à ce moment. Pour lui le caméscope doit être considéré comme d'occasion et veut appliquer une décote. En a-t-il le droit? puis-je exiger un remboursement intégral? Merci pour vos réponses